



# AGIR AU QUOTIDIEN POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Protéger notre planète est l'affaire de tous. Etat, collectivités, citoyens, chacun peut agir à son niveau. Depuis de nombreuses années, le Conseil général de la Marne intervient quotidiennement pour concilier développement et respect de notre territoire. Sa politique de l'eau est à ce titre remarquable puisqu'elle répond à la nécessité d'une gestion équilibrée de cette ressource, permettant d'assurer à la fois sa protection, l'alimentation en eau potable de tous les Marnais et la lutte contre les pollutions.

En 2007, l'assemblée départementale a décidé l'élaboration d'un véritable plan d'actions. Désormais, la protection de l'environnement est prise en compte à travers l'ensemble des réalisations du Conseil général.

La politique de développement durable du Conseil général se décline en 4 principaux axes : l'évolution des comportements, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'aménagement de routes durables et la préservation de la biodiversité.

## FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

*Par des gestes simples, il est possible de limiter l'impact de la collectivité sur l'environnement : tri du papier, suivi des consommations en électricité, eau et chauffage, recyclage du matériel informatique, covoiturage... Le Conseil général a lancé une vaste opération de sensibilisation auprès de ses élus et de ses agents : « Des petits - pour un grand + », pour que chacun adopte ces bonnes pratiques au quotidien.*

› Sur la base du volontariat, un groupe d'éco-correspondants constitué d'agents issus des différents services s'est créé en 2008 afin de réfléchir aux actions à mettre en œuvre au sein du Conseil général. Sa première réalisation a été la diffusion d'un petit Guide des agents éco-responsables qui recense conseils et astuces pour réduire l'impact de notre activité sur l'environnement.

› Le Conseil général développe la dématérialisation des échanges dans le but d'économiser du papier, d'accélérer la diffusion et l'archivage des informations, mais aussi de faire évoluer les pratiques administratives.

**Exemples : dématérialisation des demandes de congés du personnel, numérisation des actes administratifs et transmission dématérialisée au contrôle de légalité, plateforme dématérialisée pour consulter les marchés publics, mise en place d'e-services sur le site [www.marne.fr](http://www.marne.fr)...**

› Une réflexion est également menée pour la mise en place d'un plan de déplacement visant à limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels et domicile-travail. Il est ainsi envisagé d'optimiser l'usage des véhicules professionnels, de faciliter le covoiturage, d'encourager les déplacements en transports en commun et de développer les modes de déplacement ou de travail alternatifs.

Notons que ces objectifs sont inscrits à l'échelle départementale dans un schéma de la mobilité qui a notamment pour ambition de développer l'intermodalité et l'accessibilité des transports collectifs.

**Deux expérimentations innovantes sont en cours : des cartes de bus impersonnelles sont mises à disposition des agents effectuant régulièrement des déplacements professionnels à Châlons et à Reims ; d'autres agents testent le vélo pour des déplacements professionnels de proximité.**

› Afin de soutenir cette dynamique, une commission « développement durable » composée d'élus a été créée fin 2011 avec, pour projet, la réalisation d'un plan climat énergie territorial dont le but est de lutter contre le changement climatique. Dans cette optique, un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité est en cours de réalisation.

**Des petits  
pour un grand +**



## AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

*Fort d'un patrimoine immobilier de plus de 540 000 m<sup>2</sup>, le Conseil général intègre désormais systématiquement la notion de développement durable dans la gestion, la construction ou la rénovation de ses bâtiments. Il encourage également les projets portés par les collègues ou les communes dans le domaine des énergies renouvelables.*

› Une cellule « économie d'énergie » a été créée au Conseil général afin de suivre l'ensemble des consommations. Dans les bâtiments particulièrement énergivores, des diagnostics de performance énergétique sont réalisés et conduisent progressivement à l'automatisation des installations électriques ou de chauffage.

› Pour les bâtiments neufs ou rénovés, l'objectif est d'atteindre une consommation inférieure à 65 kWh/an/m<sup>2</sup>, norme applicable à tous les bâtiments publics pour la région Champagne-Ardenne. Les collèges de Suippes, Mareuil-le-Port et Frignicourt, récemment

reconstruits, sont ainsi dotés d'équipements performants sur le plan énergétique : système de ventilation double flux, pompe à chaleur, détecteurs de luminosité naturelle, système de récupération des eaux de pluie, toiture végétalisée...

› Le Conseil général a également rénové la Circonscription de la solidarité départementale Châlons rive gauche en s'attachant à conserver au mieux les apports internes du bâtiment, ce qui en fait, en France, le premier immeuble de bureaux réhabilité se rapprochant des critères d'un bâtiment passif.

Pour encourager les maîtres d'œuvre à ces nouvelles exigences environnementales, le Conseil général a intégré une charte « développement durable » au cahier des charges des appels d'offre pour la construction et la réhabilitation des bâtiments départementaux.

➤ Plusieurs actions exemplaires sont menées dans les collèges marnais pour sensibiliser les collégiens aux énergies renouvelables, comme à Witry-lès-Reims, avec l'installation d'une éolienne de 11 mètres de haut ou à Fismes, par la mise en place de 10 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour un suivi pédagogique.

➤ Les communes sont elles aussi incitées à investir en faveur des énergies renouvelables. À cet effet, le Conseil général subventionne les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

Un partenariat pluriannuel avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet au Conseil général de renforcer son soutien aux opérations destinées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.



## ROUTE DURABLE : CONCILIER SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Responsable de près de 4200 km de routes départementales, le Conseil général assure l'entretien des chaussées et de leurs abords. L'objectif est avant tout de préserver la sécurité des usagers, mais la dimension environnementale est aujourd'hui prise en compte à travers plusieurs actions volontaires.

➤ Une attention particulière est portée sur les abords routiers qui représentent plus de 3000 hectares d'espaces non cultivés, permettant une communication entre les milieux naturels remarquables (zones humides, bosquets, forêts...). Une gestion raisonnée de ces abords est progressivement mise en place dans le double objectif de stabiliser le domaine routier et de préserver la biodiversité.

Le fauchage raisonné (coupe haute, fauchage tardif) et le développement des haies (sélection, plantation, réhabilitation) se généralisent sur l'ensemble du département. Une lutte contre les plantes invasives est également menée.

➤ Depuis 2010, le Conseil général s'est engagé aux côtés des entreprises de travaux publics à concevoir, construire et entretenir des infrastructures routières performantes sur le plan économique, socialement responsables et respectueuses de l'environnement. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation des ressources et des milieux guident désormais l'action des services routiers départementaux.

De nouvelles méthodes de travail sont ainsi mises en œuvre telles que l'utilisation d'enrobés bitumeux à basse température ou encore la réutilisation des matériaux issus des chantiers. Par ailleurs, une formation est dispensée aux agents pour utiliser le sel à bon escient en période hivernale.



## PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

*Forêts, prairies humides, marais, étangs... La Marne recèle de nombreux sites qui présentent un intérêt écologique. Depuis le milieu des années 1990, le Conseil général s'investit aux côtés du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne pour préserver ce patrimoine naturel remarquable.*

► En plus des opérations de gestion et de suivis écologiques sur 700 hectares de sites naturels, le Conservatoire intervient sur des propriétés non bâties du Conseil général, comme l'Anse du Radouaye, en Vallée de la Marne, et le Mont de Berru, à Cernay-les-Reims. Le partenariat porte également sur un programme destiné à sauvegarder les chauves-souris, dont plusieurs espèces sont menacées de disparition.



► Par ailleurs, le Conseil général s'appuie sur la taxe d'aménagement pour soutenir des actions ciblées de préservation de l'environnement et développer des voies de circulation douce.

**Il a notamment adopté un ambitieux schéma de véloroutes et voies vertes qui prévoit la réalisation dans la Marne de 800 kilomètres d'itinéraires dédiés aux cyclotouristes.**

► Enfin, le Département a créé une zone de préemption de 250 hectares autour du lac du Der au profit du Conservatoire du littoral, l'objectif étant de pouvoir concilier biodiversité et pratique d'activités touristiques douces.



### CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

40 rue Carnot - 51038 Châlons-en-Champagne cedex  
tél. 03 26 69 51 38 - fax 03 26 68 46 33  
courriel : [affeco@cg51.fr](mailto:affeco@cg51.fr) - [www.marne.fr](http://www.marne.fr)